



Quorum : 3 membres titulaires ou suppléants (art.8 – Statuts EPMNL)

Nombre de membres présents ou représentés :

VOTES :

- Pour : 8

- Contre : /

- Abstentions : /

DELIBERATION A DISTANCE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

Conseil d'Administration du 23 Juin 2020

Décision n°20CA-022

Objet : Autorisation de signature d'avenant à tout document contractuel afin de tenir compte du changement de Comptable Assignataire

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC « AÉROPORT METZ NANCY LORRAINE »

REUNI EN CONSEIL D'ADMINISTRATION DÉCIDE :

- VU** la délibération n° 11SP-1205 du Conseil Régional des 13 et 14/10/2011 relative à la Création de l'Etablissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine » (EPMNL)
- VU** les statuts de l'Etablissement Public « Aéroport Metz Nancy Lorraine »
- VU** la décision du Conseil d'administration de l'EPMNL n°19CA-011 du 25/06/2019 relative à la nomination du Directeur Général par intérim de l'EPMNL
- VU** la décision du Conseil d'administration de l'EPMNL 19CA-036 du 18/12/2019 relative au changement de Comptable Assignataire
- VU** le code général des collectivités territoriales

Préambule : le transfert de la gestion de l'établissement à la Paerie Régionale de Strasbourg à compter du 01/01/2020 nécessite la mise à jour de documents contractuels (contrats compagnies aériennes, marchés publics, conventions d'occupation temporaire du domaine public, baux ...) par voie d'avenant.

ARTICLE 1 : D'approuver le modèle d'avenant type ci-annexé.

ARTICLE 2 : D'autoriser le Directeur Général par intérim à signer les avenants ainsi qu'à mettre en œuvre les mesures nécessaires à leur application.

ARTICLE 3 : Le Tribunal Administratif de Strasbourg est compétent pour connaître de tout litige relatif à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général par intérim de l'Etablissement Public « *Aéroport Metz Nancy Lorraine* » est chargé de l'exécution de la présente décision.

LA PRESIDENTE
Brigitte TORLOTING

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Brigitte Torloting', written over the printed name. The signature is stylized and includes a large, sweeping flourish at the end.



AVENANT N°

A – Identification du cocontractant n°1.

Etablissement Public Aéroport Metz Nancy Lorraine – EPMNL – Lorraine Airport
BP 50178 Goin – 57157 Marly Cedex

B - Identification du cocontractant n°2.

C - Objet du contrat/ou du marché public.

• Objet du contrat/ou du marché public :

• Date de la notification du contrat/ou du marché public :

• Durée du contrat/ou du marché public :

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Le transfert de la gestion de l'aéroport à la Paierie Régionale de Strasbourg à compter du 01/01/2020 nécessite la mise à jour du contrat/ou du marché public par voie d'avenant.

Par conséquent, l'adresse de la précédente Paierie mentionnée à l'article/aux articles du contrat/ou du marché public est remplacée par la suivante :

Paierie Régionale de Strasbourg – 1 Place Adrien Zeller, BP 91006, 67070 STASBOURG Cedex.

Les autres dispositions du contrat/ou du marché public sont inchangées.

E - Signatures des parties.

A Goin, le

Pour l'EPMNL,
Le Directeur Général par intérim
Yves LOUBET

Pour (*)

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

G - Notification de l'avenant au cocontractant n°2.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le cocontractant signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du cocontractant,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le cocontractant du contrat/ou du marché public.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le cocontractant du contrat/ou du marché public.)